



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°37-2024-05022

PUBLIÉ LE 27 MAI 2024

# Sommaire

**Direction départementale des Territoires /**

37-2024-05-17-00005 - S182512036324052213100 (9 pages)

Page 3

Direction départementale des Territoires

37-2024-05-17-00005

S182512036324052213100



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires de la Vienne  
Direction départementale  
des territoires d'Indre-et-Loire.**

## **ARRÊTÉ Interdépartemental 2024\_DDT\_N° 147**

### **Bassin Vienne Aval**

**Portant homologation du plan annuel de répartition 2024 pour l'irrigation agricole à l'Organisme Unique de Gestion Collective du bassin de la Vienne Aval dans les départements de la Vienne et d'Indre-et-Loire**

**Le préfet de la Vienne  
Le préfet d'Indre-et-Loire**

**Vu** le Code de l'Environnement ;

**Vu** le Code Civil,

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n°2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

**Vu** le décret n°2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse, et notamment son article 7 ;

**Vu** les arrêtés du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation et déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement ;

**Vu** l'arrêté du 18 mars 2022 de la préfète de la région Centre-Val de Loire, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne approuvant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme de mesures ;

**Vu** l'arrêté N°2010/DDT/SEB/974 en date du 30 décembre 2010 fixant dans le département de la Vienne la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux (Z.R.E.) modifié par l'arrêté n°2011/DDT/SEB/1723 du 5 avril 2011 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral d'Indre et Loire, du 9 mars 2011, listant les communes dans la zone de répartition des eaux : nappes souterraines dans le bassin de la Vienne entre les confluences avec la Blourde et la Creuse ;

**Vu** la délibération de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vienne, du 19 novembre 2014, relative à la détermination des volumes prélevables du bassin de la Vienne Aval et de leur répartition entre les catégories d'usagers ;

**Vu** l'ensemble des autorisations de prélèvements pré-existantes ;

**Vu** l'arrêté interdépartemental 2016/DDT/n°1501 du 30 décembre 2016 désignant la Chambre d'Agriculture en tant qu'OUGC sur le bassin Vienne Aval ;

20 rue de la Providence  
86020 POITIERS Cedex  
Tél : 05.49.03.13.00  
<https://www.vienne.gouv.fr/>

1/5

**Vu** l'arrêté interdépartemental 2019\_DDT\_SEB\_N°577, du 08 novembre 2019, portant Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole à l'Organisme Unique de Gestion Collective Vienne Aval ;

**Vu** le projet de Plan Annuel 2024 de Répartition de prélèvements d'eau pour l'irrigation de l'OUGC Vienne Aval, présenté par l'OUGC le 8 janvier 2024 ;

**Vu** le projet définitif de Plan Annuel de Répartition 2024 de prélèvements d'eau pour l'irrigation de l'OUGC Vienne Aval, présenté par l'OUGC le 15 avril 2024 ;

**Considérant** que « l'installation, l'ouvrage, les travaux, l'activité » faisant l'objet de la demande est soumise à autorisation préfectorale unique pluriannuelle au titre du Code de l'environnement ;

**Considérant** que la Chambre d'Agriculture de la Vienne exerce la mission d'organisme unique de gestion collective sur son périmètre d'intervention ;

**Considérant** que le projet est compatible avec les dispositions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne et n'est pas de nature à compromettre l'objectif d'atteinte du bon état écologique et chimique pour les masses d'eau comprises sur le périmètre de gestion collective ;

**Considérant** que le projet ne porte pas atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 ;

**Considérant** que le plan annuel de répartition 2024 proposé par l'OUGC est conforme à l'arrêté interdépartemental 2019\_DDT\_SEB\_N°577, du 08 novembre 2019, portant Autorisation Unique Pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation attribuée à l'Organisme Unique de Gestion Collective Vienne Aval ;

**Considérant** que l'article R.214-31-3 précise que lorsque l'autorisation unique de prélèvement concerne plusieurs départements, le préfet de département chargé de conduire la procédure d'instruction de la demande d'autorisation unique de prélèvement conformément à l'article R.181-2 est compétent pour approuver le plan annuel de répartition sur l'ensemble du périmètre de celui-ci ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfetures de la Vienne, et d'Indre-et-Loire ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> - Homologation du plan annuel de répartition

Le présent arrêté a pour objet :

- l'attribution, pour la période de basses eaux du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2024, d'un volume par exploitation à partir de prélèvements d'eaux souterraines ou superficielles pour une activité d'irrigation, sur le bassin de la Vienne Aval ;
- l'attribution, pour la période de hautes eaux (dites également hors basses eaux) du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 mars 2025, d'un volume par exploitation à partir de prélèvements d'eaux souterraines ou superficielles pour une activité d'irrigation ou de stockage d'eau, sur le bassin de la Vienne Aval.

Le pétitionnaire, Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC Vienne Aval), représenté par Monsieur Philippe TABARIN, président de la Chambre d'Agriculture, sur le bassin de la Vienne Aval, est bénéficiaire de l'homologation du plan annuel de répartition prévue aux articles R.214-31-1 à R.214-31-3 du Code de l'environnement, sous réserve du respect des prescriptions définies par le présent arrêté, et dénommé ci-après « le bénéficiaire ».

La liste des préleveurs irrigants (dénommés ci-après les irrigants) et les conditions de prélèvement pour la campagne d'irrigation 2024 sont détaillées dans les annexes suivantes :

- Annexe 1 : Plan Annuel de Répartition 2024 concernant les prélèvements d'eau en période d'étiage (du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre).

L'organisme unique de gestion collective informe chaque irrigant des éléments de l'autorisation le concernant, tels que fixés par le plan annuel de répartition qui lui a été notifié, notamment les volumes et les prescriptions relatives aux modalités de prélèvement, par point et en débit par périodes.

Concernant le PAR 2024 pour les prélèvements à usage d'irrigation hivernale et de stockage hivernal, l'OUGC devra transmettre aux préfets, un plan de répartition modificatif détaillé par ouvrage et par prélèvement avant le 1<sup>er</sup> septembre 2024. L'OUGC devra notifier ces volumes hivernaux aux irrigants avant le 15 octobre 2024.

## **Article 2 - Durée de l'homologation du plan annuel de répartition**

L'homologation du plan annuel de répartition pour la campagne d'irrigation 2024 est accordée jusqu'au 31 mars 2025 selon la décomposition suivante :

- Période étiage printemps/été : du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2024
- Période hivernale (hors étiage) : du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 mars 2025

Dans tous les cas, cette homologation du plan annuel de répartition pourra être révisée sur demande du bénéficiaire selon les modalités prévues à l'article 7 de l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle 2019\_DDT\_SEB\_577, et de l'article R.214-18 du Code de l'environnement.

## **Article 3 - Articulation gestion structurelle et conjoncturelle**

Les bénéficiaires de volumes autorisés doivent également respecter les règles de gestion conjoncturelle fixées par l'arrêté cadre sécheresse du bassin concerné et les arrêtés de limitation des prélèvements d'eau en période de sécheresse.

## **Article 4 - Voies et délais de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif :

- par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que la mise en œuvre de l'autorisation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L.211-1 et L.511-1 du Code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;
- par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> de l'article R.181-50 du Code de l'environnement.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente autorisation est délivrée sans préjudice des droits des tiers qui sont et demeurent réservés.

## Article 5 - Publication et information des tiers

En application de l'article R. 214-31-3 du Code de l'environnement :

- Le présent arrêté sera publié sur les sites internet des services de l'État dans les départements de la Vienne et d'Indre-et-Loire, pendant une durée d'au moins six mois ;
- Le plan annuel de répartition est publié, lorsqu'il existe, sur le site internet de l'organisme unique de gestion collective ;
- L'organisme unique de gestion collective informe chaque irrigant des éléments de l'autorisation le concernant, tels que fixés par le plan annuel de répartition qui lui a été notifié, notamment les volumes et les prescriptions relatives aux modalités de prélèvement, par point et en débit par périodes ;
- Le préfet transmet le plan pour information aux conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;
- **Communication aux mairies concernées pour affichage durant un mois minimum. L'accomplissement de cette formalité est transmise à la Direction départementale des territoires concernée (article R.181-44 du code de l'environnement) ;**
- Le plan annuel de répartition homologué est transmis pour information au président de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin de la Vienne ;

## Article 6 - Exécution

Les secrétaires généraux des préfetures de la Vienne et d'Indre-et-Loire,

Les sous-préfets de Châtellerauld, Montmorillon et de Chinon,

Les maires des communes concernées dans les départements de la Vienne, et d'Indre-et-Loire,

Les directeurs départementaux des territoires de la Vienne et d'Indre-et-Loire,

Le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine,

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire,

Le directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

Le directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val-de-Loire,

Les directeurs départementaux de la cohésion sociale et de la protection de la population de la Vienne, et d'Indre-et-Loire,

Les directeurs départementaux de la sécurité publique de la Vienne et d'Indre-et-Loire,

Les commandants des groupements de gendarmerie de la Vienne et d'Indre-et-Loire,

Les chefs des services départementaux de l'office français de la biodiversité de la Vienne et d'Indre-et-Loire,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Poitiers, le **17 MAI 2024**

Le préfet de la Vienne,  
Coordinateur du sous-bassin  
de la Vienne Aval,



Jean-Marie GIRIER



N° de prélèvement	NP/RV	INDICATEUR	SS_Bassin_Gestion	Dénomination	Adresse	Code Postal	Commune	Attribution
000006	RV	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	MARTIN LOUIS HUBERT	LD LES MINAUDIERES	86220	SAINT-REMY-SUR-CREUSE	30 000
000208	RV	THURE	ENVIGNE	SARL LA GOURMANDISE DU POITOU	9 RUE DES GAUTREAUX	86380	OUZILLY	13 100
000216	RV	THURE	ENVIGNE	BERGE Lionel	3 RUE DE LA RIGANE - SIGNY	86380	VENDEUVRE-DU-POITOU	6 900
000701	NP	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	EARL PAGEARD	32 ROUTE DE LA TAILLE MARTIN	86540	THURE	45 000
000904	NP	INGRANDES	OZON	EARL DE LA TUILERIE	LA TUILERIE	86210	ARCHIGNY	5 600
003202	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	MORISSET Vincent	31 rue de Chabonne	86210	VOUNEUIL-SUR-VIENNE	52 000
003402	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GAEC de la Montel	LA MONTEL	86410	SAINT-LAURENT-DE-JOURDES	73 600
003403	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GERMANAUD Laurent	LA MIETTRIE	86410	BOURESSE	57 000
003404	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	BERNARD Eric	LE FAIROU	86350	SAINT-SECONDIN	43 000
003407	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL Germanaud Philippe et Florence	LA RETARDIERE	86410	BOURESSE	49 600
003408	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	SCEA la Fond La Belle	LA RETARDIERE	86410	BOURESSE	68 400
003805	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	SCEA DES PEUPLIERS	LES GAILLARDIERES	86350	SAINT-SECONDIN	54 400
003808	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	SCEA DES PEUPLIERS	LES GAILLARDIERES	86350	SAINT-SECONDIN	82 900
004604	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	EARL LES RABOTTES	24 rue du Pressoir	86530	AVAILLES-EN-CHATELLERAULT	50 000
005801	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	EARL LA GUIBERTIERE	20 LD LES MAILLETS	86800	LINIERS	87 000
006006	RV	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL DE PONTAIGON	PONTAIGON	86410	LHOMMAIZE	27 000
006604	NP	CHATELLERAULT	OZON	EARL REGIS RIMBAULT	Chitré	86210	VOUNEUIL-SUR-VIENNE	40 000
007001	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	SCEA LES GRAINS	30 RUE JEAN ARNAULT	86300	CHAUVIGNY	130 300
007003	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	BERNARD Eric	LE FAIROU	86350	SAINT-SECONDIN	55 000
007005	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL les Vaux	LES VAUX	86300	CHAUVIGNY	69 600
007006	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	SCEA RAGUILLET	12 AVENUE DE BRETAGNE - OUZOUEUR LE MARCHE	41240	CHAUVIGNY	30 000
007201	NP	INGRANDES	OZON	GAEC HERAULT	LE GRAND COUSSEC	86450	CHENEVELLES	104 000
009204	NP	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	EARL de la Ligerie	LA LIGERIE	86220	DANGE-SAINT-ROMAIN	30 000
009207	NP	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	GAEC Breton 2	LE PEU	86220	DANGE-SAINT-ROMAIN	31 700
009208	NP	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	EARL de la Genevraye	LA DAVIERE DE GENEVRAYE	86220	DANGE-SAINT-ROMAIN	28 500
009401	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL Raveau - Chevalier	LE MANGON	86410	DIENNE	45 800
009402	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL du Tréflolait	REIGNIER	86410	DIENNE	109 400
009605	NP	INGRANDES	ENVIGNE	EARL de la Russauderie	6 IMPASSE LA RUSSAUDERIE	86140	DOUSSAY	54 000
009606	NP	INGRANDES	ENVIGNE	SCEA CAP AGRI	33 ROUTE DE DOUSSAY	86140	CERNAY	52 000
009608	NP	INGRANDES	ENVIGNE	EARL la Chanterie	24 RUE DU PIGEONNIER - LA CLOZURE	86140	DOUSSAY	78 700
009699	NP	INGRANDES	ENVIGNE	EARL CERCEAU	2 LIEU DIT TERREFORT	86140	DOUSSAY	39 000
009801	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	SCA du Charrault	LIEU DIT LA GARENNE	86300	FLEIX	71 500
009802	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	SCEA DES COURANCES	L'OUCHE	86300	FLEIX	73 800
009803	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	SCA du Charrault	LIEU DIT LA GARENNE	86300	FLEIX	71 500
009901	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL DE LA PALOMBIERE	ROUYERE	86350	PAYROUX	77 800

N° de prélèvement	NP/RV	INDICATEUR	SS_Bassin_Gestion	Dénomination	Adresse	Code Postal	Commune	Attribution
009903	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	BELICOT TONY	21 ROUTE DE JARDRES	86800	POUILLE	39 700
009905	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL Vergniaud Guillaume	LA POITEVINIERE	86340	FLEURE	200
009906	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL de Saucouteau	SAUCOUTEAU	86800	TERCE	2 300
009908	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL Vergniaud Guillaume	LA POITEVINIERE	86340	FLEURE	5 000
010500	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GAEC de Courcelles	COURCELLES	86340	GIZAY	49 600
010701	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	DEVAUX Vincent	Fontmorain	86320	GOUEX	60 400
011401	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	EARL LIDON	41 RUE DE LA VICHOUNE - LIEU DIT VILLENEUVE	86300	CHAUVIGNY	65 000
011403	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	SCEA les Fontenelles	LES FONTENELLES	86800	JARDRES	141 000
011404	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	SCEA DE JARIGE	1 LIEU-DIT JARIGE	86800	JARDRES	41 700
011405	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	EARL Domaine de Bolin la Jarrousserie	BOLIN	86800	JARDRES	42 000
011406	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	GAEC Breton 1	LES MINGOTIERES	86300	BONNES	123 000
011407	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	SCEA DE JARIGE	1 LIEU-DIT JARIGE	86800	JARDRES	25 200
011408	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	EARL Domaine de Bolin la Jarrousserie	BOLIN	86800	JARDRES	49 000
011409	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	PRENANT Laurent	LA MASTALIERE	86800	JARDRES	77 200
011410	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	SCEA DE JARIGE	1 LIEU-DIT JARIGE	86800	JARDRES	34 500
012401	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	GAEC de Grains Gars Lait	3 IMPASSE DE CHATEAUNEUF	86800	SAINT-JULIEN-L'ARS	116 000
012601	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	CHERRIER Luc	JOUME	86300	LEIGNES-SUR-FONTAINE	100 000
012602	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	CHERRIER Luc	JOUME	86300	LEIGNES-SUR-FONTAINE	100 000
012801	NP	THURE	ENVIGNE	OUVREARD John	2 bis chemin de la mare	86110	THURAGEAU	30 000
013101	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL de la Bernachère	LA BERNACHERE	86340	FLEURE	70 000
013102	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL Nadeau Jean-Paul	5 TORSAC	86410	LHOMMAIZE	78 000
013103	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL de la Bernachère	LA BERNACHERE	86340	FLEURE	10 000
013104	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL de la Bernachère	LA BERNACHERE	86340	FLEURE	15 000
013105	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL de la Bernachère	LA BERNACHERE	86340	FLEURE	45 000
014002	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	GARCIA Philippe	LES ORS	86320	LUSSAC-LES-CHATEAUX	38 500
017802	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	BERGER Philippe	LES BRANDES	86340	NIEUIL-L'ESPOIR	77 100
017803	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GAEC de la Giraudière	2 LA GIRAUDIERE	86340	NIEUIL-L'ESPOIR	112 800
018402	NP	THURE	ENVIGNE	GODU James	LA GRAPPIERE	86380	OUZILLY	32 000
019002	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	EARL LA CROIX DU MONT	5 LES AUBIERES	86320	PERSAC	38 800
019003	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	AUGAS Michel	LE BOIS GOULIN	86320	PERSAC	88 000
019004	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	GARCIA Philippe	LES ORS	86320	LUSSAC-LES-CHATEAUX	12 500
019102	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	GAEC DU PETIT POIRAT	LE PETIT POIRAT	86500	PINDRAY	106 000
019801	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	BRACHET FLORIAN	19 Route d'Asnières	86800	POUILLE	107 100
019802	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	EARL DOUDO	2 route de Tercé	86800	POUILLE	168 500
020303	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GERMANAUD Laurent	LA MIETTRIE	86410	BOURESSE	75 500
020307	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	GAEC de la Montel	LA MONTEL	86410	SAINT-LAURENT-DE-JOURDES	63 400
022601	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	SCEA DE JARIGE	1 LIEU-DIT JARIGE	86800	JARDRES	93 700

N° de prélèvement	NP/RV	INDICATEUR	SS_Bassin_Gestion	Dénomination	Adresse	Code Postal	Commune	Attribution
022603	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	FOURETIER JEROME	4 CHEMIN DES MARES	86800	SAINT-JULIEN-L'ARS	20 000
022604	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	GAEC de Grains Gars Lait	3 IMPASSE DE CHATEAUNEUF	86800	SAINT-JULIEN-L'ARS	110 000
022605	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	GAEC BONIVER	CHEMIN DU VIEUX PUYGIRON	86800	SAINT-JULIEN-L'ARS	66 600
022606	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	GAEC de Grains Gars Lait	3 IMPASSE DE CHATEAUNEUF	86800	SAINT-JULIEN-L'ARS	44 000
022607	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	SCEA DE JARIGE	1 LIEU-DIT JARIGE	86800	JARDRES	27 900
022609	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	EARL du Jeune Availle	3 IMPASSE DES PLANTES	86800	SAINT-JULIEN-L'ARS	41 400
022801	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL BELLO	2 La Coudrée	86410	SAINT-LAURENT-DE-JOURDES	99 500
022802	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GAEC de la Montel	LA MONTEL	86410	SAINT-LAURENT-DE-JOURDES	67 500
023303	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL LIDON	41 RUE DE LA VICHOUNE - LIEU DIT VILLENEUVE	86300	CHAUVIGNY	70 400
023502	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	SCI Bel Air	LA COUDREE	86410	SAINT-LAURENT-DE-JOURDES	22 300
023504	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	Alain GUICHARD	BELLEVUE	86160	SAINT-MAURICE-LA-CLOUERE	34 200
024804	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL Guyon Matthieu	SEGUINOUX	86350	SAINT-SECONDIN	47 200
025401	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	SCEA DOMAINE LE BEAUCHAMP	Le Petit Saint Jean	86320	SILLARS	81 900
025701	NP	THURE	ENVIGNE	EARL de la Clabatrie	10 SOUDUN	86140	SAVIGNY-SOUS-FAYE	7 700
025702	NP	THURE	ENVIGNE	EARL de la Clabatrie	10 SOUDUN	86140	SAVIGNY-SOUS-FAYE	7 700
025703	NP	THURE	ENVIGNE	EARL de la Clabatrie	10 SOUDUN	86140	SAVIGNY-SOUS-FAYE	7 700
026202	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	EARL DE LA PERCHEE	La Perchée	86320	SILLARS	83 200
026203	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	SCEA LES LOTS	1 LES LOTS	86320	SILLARS	121 900
026204	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	EARL DE LA PERCHEE	La Perchée	86320	SILLARS	62 800
026205	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	GAEC des Iris	9 LE PLASTEAU	86500	MONTMORILLON	115 800
026206	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	EARL AGRI FAYDEAU	Faydeau	86500	SAULGE	115 200
026208	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	SCEA LES LOTS	1 LES LOTS	86320	SILLARS	121 900
026209	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	EARL Domaine Montplaisir	Domaine de Montplaisir	86320	SILLARS	70 700
026210	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	GAEC des Prairies	CLOSSAT	86320	SILLARS	79 400
026211	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	PUISAIS CLAUDE	7 Place du Chataignier	86320	GOUEX	11 000
026212	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	EARL AGRI FAYDEAU	Faydeau	86500	SAULGE	115 200
026213	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	GAEC de la Chambue	10, Lieu-Dit LA CHAMBUE	86320	SILLARS	96 300
026801	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL DE LA PALOMBIERE	ROUYERE	86350	PAYROUX	77 800
027103	NP	THURE	ENVIGNE	SCEA CHAMP DE CHEZELLES	1 CHEZELLES	86110	THURAGEAU	2 400
027104	NP	THURE	ENVIGNE	SCEA CHAMP DE CHEZELLES	1 CHEZELLES	86110	THURAGEAU	16 400
027105	NP	THURE	ENVIGNE	SCEA CHAMP DE CHEZELLES	1 CHEZELLES	86110	THURAGEAU	20 500
028002	NP	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	EARL PIGNON Franck	2 RUE DES ECOLIERS	86230	VELLECHES	31 300
028112	NP	THURE	ENVIGNE	SCEA du GIRONDEAU	5 RUE DES VENELLES COUTURE - Vendeuvre du Poitou	86380	SAINT-MARTIN-LA-PALLU	25 600
028401	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL GIRET	LES RETIERES	86800	SAVIGNY-LEVESCAULT	
028402	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL DE SAINT ANTOINE	Lieu-dit ST ANTOINE	86340	VERNON	44 900
028403	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GAEC DE LA ROULERESSE	ROULERESSE	86340	VERNON	74 900

N° de prélèvement	NP/RV	INDICATEUR	SS_Bassin_Gestion	Dénomination	Adresse	Code Postal	Commune	Attribution
028404	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL DE SAINT ANTOINE	Lieu-dit ST ANTOINE	86340	VERNON	44 900
028502	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL de la Bernachère	LA BERNACHERE	86340	FLEURE	40 000
028599	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GAEC de Dives	DIVES	86410	VERRIERES	49 600
029804	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	MORISSET Vincent	31 rue de Chabonne	86210	VOUNEUIL-SUR-VIENNE	28 000
031020	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	GAEC Breton 1	LES MINGOTIERES	86300	BONNES	123 000
073286	RV	CHATELLERAULT	OZON	SARL LAURIN JEROME	7 Chemin des Bordes	86530	NAINTRE	48 000
074347	RV	CHATELLERAULT	OZON	EARL de la Fervaliere	1 RUE DES VARENNES	86530	AVAILLES-EN-CHATELLERAULT	33 000
089057	RV	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL DE PONTAIGON	PONTAIGON	86410	LHOMMAIZE	77 000
096004	RV	CHATELLERAULT	OZON	GAEC de Trainebot	TRAINEBOT	86210	ARCHIGNY	18 000
098017	RV	THURE	ENVIGNE	GAEC Giraudeau Jean-Louis	LA COLIVANDERIE	86230	SOSSAIS	
098019	RV	THURE	ENVIGNE	EARL de la Genevraye	LA DAVIERE DE GENEVRAYE	86220	DANGE-SAINT-ROMAIN	20 000
098023	RV	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	CABELDUC Teddy	LE PETIT DHUMERAY	86220	LES ORMES	50 700
900064	NP	THURE	ENVIGNE	BARBARIN Christophe	1 ALLEE DE L'OREE DES BOIS - LES CLOS	86140	SCORBE-CLAIRVAUX	1 500
900070	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL Billaut	RUE DU PONT QUI TREMBLE	86160	BRION	86 600
900081	NP	INGRANDES	TALBAT / CLAIN	EARL Vaucelle	BOUSSEC	86300	CHAUVIGNY	75 200
900087	NP	THURE	ENVIGNE	EPLEFPA CHATELLERAULT THURE	Domaine des Chevaliers - BP 22	86340	THURE	10 000
900109	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	GAEC LA FERME DE LA QUINATIERE	LA QUINATIERE	86410	BOURESSE	11 500
900112	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	EARL de Saucouteau	SAUCOUTEAU	86800	TERCE	2 300
900115	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	EARL Domaine Montplaisir	Domaine de Montplaisir	86320	SILLARS	70 700
900116	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	EARL Domaine Montplaisir	Domaine de Montplaisir	86320	SILLARS	70 700
900145	NP	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	GAEC LES JARDINS DE LA COUSINIERE	16 lieu dit la Cousinière d'Antoigné	86100	CHATELLERAULT	21 000
900169	RV	THURE	ENVIGNE	SARL LA GOURMANDISE DU POITOU	9 RUE DES GAUTREUX	86380	OUZILLY	7 000
900189	RV	THURE	ENVIGNE	ANGOUMOIS Julien	33 route de Marigny	86380	OUZILLY	6 000
900190	RV	THURE	ENVIGNE	ANGOUMOIS Julien	33 route de Marigny	86380	OUZILLY	2 000
900260	RV	INGRANDES	CLAIN / CREUSE	EARL SENE CHRISTOPHE	3 route de la Roche Posay	86100	CHATELLERAULT	20 300
900274	NP	LUSSAC	BLOURDE / TALBAT	SCEA DU LECHE	Le Léché	86500	SAULGE	23 000
900276	NP	INGRANDES	BLOURDE / TALBAT	Florent POUZET	LE MINERET	86340	VERNON	39 100
900314	NP	THURE	ENVIGNE	BLANCHET SAMUEL	46 ROUTE DE MARIGNY - LA JAUGUETTERIE	86380	OUZILLY	1 500
900316	NP	THURE	ENVIGNE	BLANCHET SAMUEL	46 ROUTE DE MARIGNY - LA JAUGUETTERIE	86380	OUZILLY	1 000

Total :

7 296 600